



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'illettrisme en Guadeloupe

Question écrite n° 1358

Texte de la question

M. Max Mathiasin alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la lutte contre l'illettrisme en Guadeloupe. La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale. Selon une enquête de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) réalisée fin 2008, début 2009, 25 % des Guadeloupéens âgés de 16 à 65 ans éprouvaient des difficultés suffisantes pour les gêner au quotidien contre 7 % dans l'Hexagone. Il souhaite savoir quelles actions sont mises en œuvre d'une part, dans le cadre du plan de mobilisation de l'éducation nationale « Agir contre l'illettrisme » et, d'autre part, dans le cadre de la formation des adultes. Il lui demande si des actions spécifiques sont entreprises dans les établissements pénitentiaires de Baie-Mahault et de Basse-Terre. Enfin, il souhaite savoir si une réflexion est menée sur une évolution de l'apprentissage du créole en lien avec l'apprentissage du français qui permettrait de favoriser une meilleure maîtrise du français.

Texte de la réponse

Si les chiffres relatifs aux difficultés de lecture et d'écriture et à l'illettrisme chez les Guadeloupéens restent source d'inquiétude, leur évolution durant les dernières années, dont rendent compte les parutions de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), est encourageante : le taux de jeunes Guadeloupéens détectés en situation d'illettrisme à l'occasion de la « Journée défense et citoyenneté » est ainsi passé de 20 % en 2011 à 16 % en 2015. La prévention de l'illettrisme demeure une priorité pour l'académie de la Guadeloupe qui, depuis 2014, déploie un plan ambitieux de prévention de l'illettrisme à l'École. Ce plan s'inscrit dans le prolongement des actions entreprises auparavant et comporte aussi des axes d'action renouvelés. Les constats faits en matière de difficultés devant la lecture en Guadeloupe ont conduit à mettre en place des actions concrètes à deux niveaux. Il s'agit, d'une part, de proposer aux jeunes de plus de 15 ans encore scolarisés des dispositifs de prise en charge ciblés sur le développement des compétences en lecture et en écriture afin qu'ils ne se trouvent pas en situation d'illettrisme à brève échéance. Il s'agit, d'autre part, et parallèlement, de permettre que, dès les premières années de la scolarisation, en maternelle, une attention particulière soit accordée au repérage et à une prise en charge spécifiquement adaptée des enfants pour que tous acquièrent les compétences nécessaires à l'apprentissage de la lecture. Ainsi, depuis la rentrée 2015, un vaste dispositif d'évaluations, coordonné à l'échelle académique, a permis d'instaurer une nouvelle cohérence en matière de prévention de l'illettrisme par une action concertée, de la grande section au lycée professionnel. Trois évaluations ont été mises en œuvre, à différents stades de la scolarité (à l'entrée au CP, dès les premières semaines de la classe de sixième, à l'entrée dans la voie professionnelle). Ces évaluations ont donné lieu à un repérage systématique des élèves présentant des difficultés et ont servi de point d'appui pour la création d'un accompagnement en lecture et en écriture à leur intention : des ateliers de liaison Grande Section–CP ciblés sur les acquisitions nécessaires à l'entrée dans la lecture (dans les réseaux d'éducation prioritaire) ; des temps dédiés dans le cadre de l'accompagnement personnalisé en sixième en ciblant, d'une part, les élèves n'ayant pas pleinement acquis le décodage en fin d'école primaire et, d'autre part, ceux qui ne comprennent pas correctement ce qu'ils lisent ; des dispositifs de remédiation intensifs pour les élèves de la voie professionnelle. Ces évaluations sont complétées par le travail conduit avec la mission de lutte contre le décrochage scolaire, qui reçoit les données

nominatives transmises à l'issue des « journées défense et citoyenneté ». Au-delà du traitement de l'urgence, l'académie de la Guadeloupe inscrit donc son action dans le temps long de la scolarité. L'ensemble du plan de prévention de l'illettrisme prend sens, en outre, grâce un maillage territorial constitué d'enseignants spécifiquement formés sur les types de difficultés potentielles dans les champs de la lecture et de l'écriture et sur leur prise en charge. Le dispositif d'évaluations nationales proposé à la rentrée 2017 vient appuyer ces initiatives locales et renforcer les outils de diagnostic, et de pilotage et de remédiation. Les CP dédoublés en éducation prioritaire seront en outre un atout pour un meilleur déploiement des actions de liaison Grande section–CP centrées sur la lecture. Par ailleurs, la mission académique « Maîtrise de la langue et des langages », qui pilote le plan académique de prévention de l'illettrisme à l'École, a engagé une réflexion sur les équilibres français–créole à l'École. La question ne se réduit pas à celle du développement de l'enseignement de la langue vivante régionale dans le cadre scolaire. Le champ de réflexion est bien plus large et doit permettre de faire du bilinguisme français–créole un atout pour les apprentissages. Le regard porté sur le créole dans le cadre scolaire hérite d'une tradition qui a longtemps négligé la pratique du créole dans l'espace scolaire. Le développement de classes bilangues français–créole depuis 2012, à l'école primaire et au collège, est un signal fort des évolutions de fond qui sont en cours. Elles doivent, à terme, toucher toutes les disciplines de tous les niveaux de la scolarité pour que soient reconnues et mises à profit les compétences langagières et linguistiques des enfants bilingues. Le plan académique de prévention de l'illettrisme s'appuie sur des partenariats locaux, avec le Régime du service militaire adapté (RSMA) par exemple, qui est associé au comité de pilotage. En ce qui concerne la formation pour adultes, le réseau des Groupements d'établissements publics locaux (GRETA) de Guadeloupe est également engagé dans la lutte contre l'illettrisme. Ces structures de formation continue proposent des formations spécifiques à la fois personnalisées et coopératives, axées en priorité sur l'acquisition d'un socle de compétences fonctionnelles. En matière de prévention de l'illettrisme et de lutte contre l'illettrisme, les résultats des actions entreprises ne peuvent se mesurer que sur une durée qui laisse parfois naître, dans l'attente de données chiffrées significatives, le sentiment que les problèmes persistent sans que l'on s'y attaque. Mais l'académie de la Guadeloupe est mobilisée, comme en témoigne son projet d'académie : elle développe des actions concrètes, personnalisées, ancrées au cœur de la classe pour les élèves, de la maternelle au lycée, et constitutives des dispositifs de formation pour les adultes qui en ont besoin au sein des GRETA.

Données clés

Auteur : [M. Max Mathiasin](#)

Circonscription : Guadeloupe (3^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1358

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 12 mars 2018

Question publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4521

Réponse publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2579